



**MONFINANCIER**  
MONFINANCIER

**SPÉCIALISTE DU COURTAGE,**

NOUS VOUS APPORTONS LE MEILLEUR DES  
PLACEMENTS, LES FRAIS LES PLUS BAS, UN  
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : JURIDIQUE,  
FISCAL ET FINANCIER.

## MODE D'EMPLOI MONFINANCIER LIBERTE VIE

**Pour établir votre contrat MonFinancier Liberté Vie, nous vous remercions de bien vouloir réunir les éléments suivants :**

- Votre (vos) bulletin(s) de souscription complété(s) et signé(s)
- La copie recto verso de la pièce d'identité (en cours de validité) du souscripteur
- Votre chèque à l'ordre de ACMN VIE
- Un RIB
- Autorisation de prélèvement (si mise en place de versements programmés)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le contrat de service en ligne signé (permettant consultation et gestion de votre contrat en ligne)
- La Fiche de renseignements complémentaires (pour tout versement supérieur à 150 000 €)
- Le Questionnaire « *Vous connaître* » complété et signé

Merci de nous renvoyer votre dossier complet à :

MonFinancier  
Service Adhésions  
4, rue Beaumanoir  
35 000 RENNES

Pour toute information contactez-nous au

**N°Vert 0800 113 133**



## DURÉE DE SOUSCRIPTION

ans (min. 8 - max. 99 ans) - Au terme de cette durée, la souscription est prorogable annuellement par tacite reconduction.

## VERSEMENTS\*

Versement initial (min. 1 000€)    €    (Frais 0%)

Règlement par chèque à l'ordre d'ACMN VIE. **Le titulaire du compte chèque doit impérativement être le souscripteur du contrat.**

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, notamment si le montant de l'opération demandée ou si le montant des opérations sur 12 mois glissants est supérieur ou égal à 150 000€, il convient de remplir le formulaire « **Demande de renseignements complémentaires** » et de le joindre à la présente demande.

Versements Programmés (facultatifs)    €     par mois (Min. 75 €)     par trimestre (Min. 225 €)     par semestre (Min. 450 €)     par an (Min. 900 €)

A compter du     0,5     2,0

Répartition du versement :     Répartition Libre (complétez le tableau de ventilation ci-contre)

## RACHATS PARTIELS RÉGULIERS\*

Je demande à compter du 1 | 6 |

la mise en place de Rachats Partiels Réguliers sur mon contrat MONFINANCIER LIBERTÉ VIE avec l'option fiscale "Impôts sur le Revenu"\*\*.

Le montant souhaité pour les rachats :    € Brut (min 100 € quelle que soit la périodicité)

La périodicité :     par mois     par trimestre     par semestre     par an

Je souhaite que les rachats soient effectués :     sur chaque support au prorata de l'encours détenu     selon la ventilation indiquée ci-après

la mise en place de Rachats Partiels Réguliers sur mon contrat MONFINANCIER LIBERTÉ VIE avec l'option fiscale "Prélèvement Forfaitaire Libérateur"\*\*.

Le montant souhaité pour les rachats :    € Brut (min 100 € quelle que soit la périodicité)

La périodicité :     par mois     par trimestre     par semestre     par an

Je souhaite que les rachats soient effectués :     sur chaque support au prorata de l'encours détenu     selon la ventilation indiquée ci-après

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, notamment si le montant de l'opération demandée ou si le montant des opérations sur 12 mois glissants est supérieur ou égal à 150 000€, il convient de remplir le formulaire « **Demande de renseignements complémentaires** » et le joindre à la présente demande.

\* cochez la case correspondant à votre choix.

\*\* Pour connaître les incidences du choix de l'option fiscale, vous pouvez vous référer à l'annexe 2 des Conditions Générales valant notice d'information intitulée "Note Fiscale".

## GARANTIE DÉCÈS PLANCHER OPTIONNELLE\*

Je choisis de bénéficier de la garantie Décès Plancher Optionnelle

Cette garantie peut être souscrite jusqu'au 70ème anniversaire de l'assuré.

Les tarifs et les caractéristiques de la garantie sont précisés en annexe des Conditions Générales valant notice d'information.

## BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS\*

Mon conjoint, à défaut mes enfants, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut mes héritiers.

Le(s) bénéficiaire(s) suivant(s) : nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance

Si nécessaire, joindre une lettre en annexe.

\* cochez la case correspondant à votre situation ou à votre choix.



### 1 exemplaire à retourner, le second à conserver

#### Gestion et consultation des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation par Internet : Contrat de service en ligne

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

ACMN VIE, Société Anonyme d'assurance vie au capital de 157 821 942,00 euros dont le siège est situé au 173 Boulevard Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 412 257 420, représentée par Mr. Bernard Le Bras, Président Directeur Général, ci-après désignée "ACMN VIE", d'une part,

#### ET :

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Souscripteur d'un ou de plusieurs contrat(s) d'assurance vie et/ou de capitalisation ci-après désigné "LE SOUSCRIPTEUR", d'autre part.

#### ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Le SOUSCRIPTEUR est titulaire auprès d'ACMN VIE d'un ou plusieurs contrat(s) d'assurance vie et/ou de capitalisation.

Dans le cadre de la gestion de ce(s) contrat(s), ACMN VIE propose un service permettant d'exécuter des actes de gestion sur le site Extranet d'ACMN VIE, par utilisation du code d'accès client et d'un mot de passe personnels et confidentiels. Dès lors, en choisissant ce service en ligne, le SOUSCRIPTEUR en accepte les termes et conditions déterminés au présent contrat de service en ligne.

A cet effet, le SOUSCRIPTEUR déclare qu'il connaît parfaitement les modalités de fonctionnement ainsi que les aléas inhérents au réseau Internet et déclare en accepter les risques.

Le SOUSCRIPTEUR certifie qu'il dispose des moyens matériels nécessaires pour effectuer les actes de gestion définis au présent contrat et de la compétence nécessaire pour les exécuter seul. Ce matériel respectera, pendant toute la durée de validité du contrat de service en ligne, les normes en vigueur.

Le SOUSCRIPTEUR déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat et s'engage à agir dans le cadre décrit. La passation d'instructions de gestion en ligne n'étant pas une condition déterminante de la souscription du (des) contrat(s) d'assurance vie et/ou de capitalisation, le SOUSCRIPTEUR pourra effectuer, à tout moment et sans remettre en cause la validité du présent contrat, toutes opérations sur chacun de ses contrats sur support papier et les adresser par voie postale à ACMN VIE.

#### LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

#### ARTICLE 1 : DEFINITIONS

**Souscripteur** : Personne physique titulaire d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation qui signe le bulletin de souscription et effectue les versements.

**Arbitrage** : Modification de la répartition des supports du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.

**SITE Extranet d'ACMN VIE** : Ce site est accessible depuis le site de MONFINANCIER.

**Site de MONFINANCIER** :

<http://www.monfinancier.com>

**Numéro de client** : Il s'agit du numéro figurant sur vos conditions particulières et/ou votre (vos) certificat(s) d'adhésion(s) (référence client MONFINANCIER) : MFXXXXX

**Code d'accès** : Il s'agit du numéro figurant sur vos conditions particulières.

**Mot de passe** : Il vous sera fourni par mail lors de votre demande de connexion au site Extranet d'ACMN VIE. Il vous permettra de créer votre compte utilisateur. Il ne sera valide que lors de votre première connexion et devra être changé dès cette dernière pour n'être ensuite connu que de vous.

**Heure de saisie** : Heure du système d'information d'ACMN VIE à la validation de l'opération de gestion effectuée.

**Ordre en ligne** : Exécution des actes de gestion sur le(s) contrat(s) d'assurance vie ou de capitalisation autorisés au présent contrat sur le site Extranet d'ACMN VIE

#### ARTICLE 2 : PASSATION D'ORDRES VIA LE SITE D'ACMN VIE

##### 2.1. OPERATIONS AUTORISEES EN LIGNE

Le SOUSCRIPTEUR aura la faculté de procéder aux demandes d'arbitrages individuels.

**D'autres opérations de gestion pourront être accessibles ultérieurement dans les conditions définies par ACMN VIE. Le SOUSCRIPTEUR en sera informé par tout moyen par ACMN VIE ou son courtier en assurance. L'accès éventuel à ces nouvelles fonctionnalités en ligne ne constituera pas une modification du présent contrat de service en ligne, sauf avis contraire d'ACMN VIE.**

**2.1.1 ACMN VIE se réserve le droit de modifier cette liste, à tout moment et de façon unilatérale en raison des évolutions techniques et/ou réglementaires rendant nécessaires une communication sur support papier de ces ordres.**

2.1.2 Dans cette hypothèse, le SOUSCRIPTEUR transmettra directement à MONFINANCIER ses ordres sur support papier et par voie postale, dans le cadre déterminé aux conditions générales valant notice d'information du ou des contrat(s) d'assurance vie ou de capitalisation qu'il aura souscrit(s).

##### 2.2. MODALITES DE TRANSMISSION DES ORDRES AUTORISEES EN LIGNE

Le SOUSCRIPTEUR adresse des Ordres en ligne à ACMN Vie au moyen du site Extranet mis à sa disposition.

ACMN VIE confirme les Ordres passés par le SOUSCRIPTEUR par l'envoi d'un e-mail à l'adresse fournie par le SOUSCRIPTEUR à la souscription. A défaut de réception du mail de confirmation sous 48 heures, le SOUSCRIPTEUR s'engage à en informer ACMN VIE. Passé ce délai le mail est réputé reçu par le SOUSCRIPTEUR.

ACMN VIE utilise l'adresse e-mail fournie par le SOUSCRIPTEUR. La mise à jour de cette adresse est de la responsabilité du SOUSCRIPTEUR. Le SOUSCRIPTEUR est seul garant de l'actualité et de la véracité de son adresse e-mail. A ce titre, le SOUSCRIPTEUR s'engage à informer ACMN VIE et MONFINANCIER de toute modification qu'il pourra opérer ultérieurement sur les coordonnées de son adresse électronique.

Les opérations prennent effet et sont valorisées conformément aux termes des conditions générales valant notice d'information du ou des contrat(s) d'assurance vie ou de capitalisation souscrit(s).

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent ACMN VIE se réserve le droit de demander la fourniture de toute pièce de nature à améliorer sa connaissance du SOUSCRIPTEUR, de la motivation de ses opérations notamment dans l'hypothèse d'un cumul d'opérations, sur 12 mois glissants, supérieur ou égal à 150 000 euros. Les opérations demandées seront ajournées jusqu'à obtention de la totalité des pièces demandées.

##### 2.3. CONFIDENTIALITE - PREUVE

2.3.1. Le SOUSCRIPTEUR recevra par voie postale son code d'accès lui permettant d'accéder à son (ses) contrat(s) sur le site Extranet d'ACMN VIE.

2.3.2 A réception de son code d'accès, le SOUSCRIPTEUR pourra créer son compte sur le site Extranet d'ACMN VIE. Il utilisera le code d'accès et le mot de passe fournis et recevra son nouveau mot de passe temporaire qui lui permettra d'initialiser son compte.

2.3.3. Le SOUSCRIPTEUR s'engage à garder secret son code d'accès et son mot de passe. Il s'engage à informer immédiatement ACMN VIE en cas de perte ou de vol de ces derniers. ACMN VIE procédera immédiatement à la désactivation de l'accès du souscripteur au site Extranet d'ACMN VIE. Le Souscripteur est tenu pour responsable de la perte ou du vol du code d'accès et de son mot de passe.

2.3.4. Les parties conviennent que l'utilisation du code d'accès et du mot de passe pour toute opération effectuée sur le site Extranet d'ACMN VIE :

- Vaut signature identifiant le SOUSCRIPTEUR en tant qu'auteur de l'Ordre effectué en ligne;

- exprime le consentement du SOUSCRIPTEUR de façon certaine et non équivoque;  
- Constitue un moyen suffisant à assurer l'intégrité du contenu des Ordres.

En conséquence, les parties déclarent que le procédé de signature électronique décrit précédemment ainsi que les enregistrements informatiques réalisés par ACMN VIE du fait de l'exécution d'ordres en ligne constituent la preuve entre le SOUSCRIPTEUR et ACMN VIE de l'intégrité de ces ordres en ligne et dont la force probante est équivalente à celle de l'acte sous seing privé traditionnellement conclu sur support papier et signé manuellement.

ACMN VIE ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la divulgation par le SOUSCRIPTEUR de son code d'accès et de son mot de passe et de leurs utilisations ou de leurs modifications par un tiers.

### 2.3.5. LIMITATION D'ACCES AUX SERVICES EN LIGNE

Les opérations de gestion via le site <http://www.monfinancier.com> seront accessibles au SOUSCRIPTEUR majeur juridiquement capable ayant également la qualité d'assuré et domicilié principalement en France. Si en cours de contrat, ACMN VIE était informé de la prononciation d'une mesure de protection du SOUSCRIPTEUR, le contrat de service en ligne sera automatiquement résilié au jour où ACMN VIE en est informé, sauf avis contraire d'un juge des tutelles.

**Les opérations de gestion visées au présent contrat ne sont pas accessibles dans les cas suivants :**

- le contrat d'assurance vie ou de capitalisation constitue une co-souscription ou un démembrement de propriété ;
- le contrat d'assurance vie ou de capitalisation fait l'objet d'un nantissement ou une délégation de créance ;
- le contrat d'assurance vie a fait l'objet d'une acceptation du bénéfice ;
- le SOUSCRIPTEUR n'est pas domicilié principalement en France.

ACMN VIE se réserve le droit, sans que cela ne remette en cause la validité du présent contrat, de suspendre ou de mettre un terme, sans notification préalable, à l'accès de tout ou partie des services en ligne, sur tous contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation détenus au jour de la décision par le SOUSCRIPTEUR, pour des motifs de sécurité juridique, technique et de conformité à l'évolution de la réglementation en vigueur notamment.

### ARTICLE 3 : INFORMATIONS ACCESSIBLES SUR LE SITE ACMN VIE

3-1. Le SOUSCRIPTEUR déclare avoir été informé que les informations disponibles sur le site Extranet d'ACMN VIE concernant les supports de ses investissements ne constituent en rien l'information légale attachée à ceux-ci dans le cadre de son (ses) contrat(s) d'assurance vie et/ou de capitalisation.

3-2. Tout autre information légale attachée à chacun des contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation du SOUSCRIPTEUR lui sera directement communiquée par ACMN VIE dans

les termes et conditions prévues dans les Conditions Générales valant notice d'information de ses contrats.

3-3. L'ensemble des informations accessibles en ligne sur le site d'ACMN VIE sont purement présentées à titre indicatif et non contractuel. Elles ne sauraient être assimilées à des prestations de conseil pouvant motiver le choix des opérations effectuées dans le cadre du présent contrat.

3-4. En particulier, en aucun cas les résultats des simulations ne sauraient être assimilés à des conseils financiers, le résultat des simulations n'étant obtenu qu'à l'aide d'outils informatiques retraçant de façon automatique les informations brutes collectées auprès de fournisseurs tiers.

3-5. ACMN VIE n'est aucunement l'auteur des informations collectées auprès de fournisseurs tiers et diffusées sur son site.

3-6. Le SOUSCRIPTEUR ne pourra, en conséquence, mettre en cause ACMN VIE relativement à l'exactitude de ces informations.

### ARTICLE 4 : OUTILS INFORMATIQUES

4-1. Le SOUSCRIPTEUR a seul, la direction, le contrôle et la responsabilité de son matériel informatique dont font partie, notamment, son logiciel de messagerie ou son adresse e-mail. En aucun cas ACMN VIE ne saurait être tenu pour responsable des dysfonctionnements affectant ce matériel et par voie de conséquence des opérations erronées ou non transmises du fait de l'utilisation bonne ou mauvaise de ce matériel.

4-2. ACMN VIE s'efforcera de mettre à la disposition du SOUSCRIPTEUR un service de transmission d'Ordres efficace. Cependant, ACMN VIE décline toute responsabilité concernant les difficultés techniques que pourrait rencontrer le SOUSCRIPTEUR sur le site ACMN VIE. Ainsi ACMN VIE ne pourra être tenu pour responsable, notamment, des problèmes de détérioration des données circulant via les réseaux de télécommunications ou encore des problèmes d'indisponibilité de ses services liés à des pannes de serveurs.

### ARTICLE 5 : CESSIION DU CONTRAT

5-1. Le présent contrat n'est pas cessible par le SOUSCRIPTEUR, celui-ci étant conclu en considération de sa personne.

5-2. En cas de transfert du portefeuille de contrats à une autre compagnie d'assurance, ACMN VIE s'engage à céder le présent contrat au nouvel assureur.

### ARTICLE 6 : DUREE / RESILIATION

6-1. Le présent contrat entrera en vigueur à compter de son enregistrement par ACMN VIE pour une durée indéterminée.

6-2. Le présent contrat est résiliable à tout moment par l'une ou l'autre des parties, moyennant le respect d'un préavis de 15 jours notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

### ARTICLE 7 : NON VALIDITE PARTIELLE

7-1. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi,

d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

7-2. Les parties conviennent alors de remplacer la clause nulle ou non valide, par une clause qui se rapprochera le plus dans son contenu de la clause initialement arrêtée.

### ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

8-1. Chacune des parties agit sous sa propre responsabilité et conserve la responsabilité de ses actes, engagements, produits ou prestations.

8-2. Chacune des parties n'est tenue pour responsable que de ses fautes prouvées par l'autre partie et lui ayant causé un préjudice direct et certain.

### ARTICLE 9 : LITIGE

9-1. Les parties élisent domicile aux adresses indiquées en entête du présent contrat.

9-2. Le présent contrat est soumis au droit français.

9-3. En cas de litige, compétence expresse et exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de PARIS, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

### ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (6 Janvier 1978)

Le SOUSCRIPTEUR a le droit de demander communication ou rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage d'ACMN VIE, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège d'ACMN VIE, 173 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Les informations reproduites sur le site Extranet et dont le droit de diffusion a été concédé par les fournisseurs d'information sont protégées par le droit d'auteur. Elles ne peuvent être utilisées uniquement qu'à des fins personnelles et leur (re)distribution, leur publication et/ou leur reproduction de quelque manière que ce soit sont interdites.

Fait à .....  
En deux exemplaires originaux sans rature,  
le .....

**ACMN VIE, représenté par Bernard Le Bras, Président Directeur Général.**



Le SOUSCRIPTEUR

**MERCI DE BIEN VOULOIR SIGNER LE DOCUMENT,  
RETOURNER L'EXEMPLAIRE 1 A  
L'ADRESSE CI-DESSOUS  
ET CONSERVER L'EXEMPLAIRE 2**

MonFinancier  
4, rue Beaumanoir  
35000 RENNES

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part, à notifier en temps voulu à ACMN VIE.

### TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

M.     Mme     Mlle  
 Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
**Adresse complète**  
 N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Etablissement : \_\_\_\_\_  
 Agence : \_\_\_\_\_  
**Adresse complète**  
 N° \_\_\_\_\_  
 Rue \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_

#### COMPTE À DÉBITER

Code Banque : \_\_\_\_\_  
 Code Guichet : \_\_\_\_\_  
 Numéro de compte : \_\_\_\_\_  
 Clé RIB : \_\_\_\_\_

Date et signature :

#### N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

#### ORGANISME CRÉANCIER

441 831

ACMN VIE  
 173, boulevard Haussmann - 75008 Paris

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par ACMN VIE.

### TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

M.     Mme     Mlle  
 Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
**Adresse complète**  
 N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Etablissement : \_\_\_\_\_  
 Agence : \_\_\_\_\_  
**Adresse complète**  
 N° \_\_\_\_\_  
 Rue \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_

#### COMPTE À DÉBITER

Code Banque : \_\_\_\_\_  
 Code Guichet : \_\_\_\_\_  
 Numéro de compte : \_\_\_\_\_  
 Clé RIB : \_\_\_\_\_

Date et signature :

#### N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

#### ORGANISME CRÉANCIER

441 831

ACMN VIE  
 173, boulevard Haussmann - 75008 Paris

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**